



scuola per l'europa

"scuola convenzionata con il sistema delle scuole europee"

via A.Saffi, 8 43100 Parma telefono 0521.504118 fax 0521.384592
www.scuolaperleuropa.eu segreteria@scuolaperleuropa.eu C.F. 92126590345

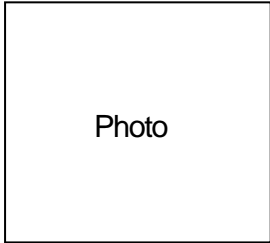
DEMANDE D'INSCRIPTION

CYCLE SECONDAIRE

6^{ème} et 7^{ème} années

Les parents sont priés de lire attentivement les conditions pour l'inscription et de signer soit les normes de caractère général soit la demande.

INSTRUCTIONS



Nous vous prions de bien vouloir remplir très attentivement la demande d'inscription, l'acceptation de l'élève en classe ne sera autorisée que lorsque tous les documents requis auront été remis.

Documents à fournir par les Parents au moment de l'inscription:

- Un extrait d'acte de naissance ou une copie conforme à l'original.
- Un certificat des vaccinations ou une copie conforme à l'original.
- Les bulletins des deux dernières années scolaires précisant, le cas échéant, si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure.
- Carnet scolaire de l'année scolaire en cours (à rendre avant le 30.06)
- Une attestation délivrée par le service du personnel de votre Institution (seulement pour les agents communautaires ou des Sociétés avec accord de financement).
- Deux photos d'identité.

Votre enfant présente-t-il un handicap nécessitant une aide spéciale? OUI NON

Si oui, précisez le cas:
.....
.....

En remplissant ce document, le requérant confirme l'authenticité des informations reportées, et s'engage à nous communiquer toutes modifications. Le requérant se déclare informé du fait que cette demande pourra être considérée acceptée uniquement après la publication de l'inscription sur le site de l'école.
En cas de réponse négative, la Direction n'est pas dans l'obligation d'envoyer une réponse écrite.
Le requérant s'engage à payer toutes les cotisations scolaires à sa charge, dans les délais et par les moyens requis par l'école, y compris la cotisation de l'assurance, les manuels scolaires publiés par l'école et toutes les autres contributions décidées par les organismes compétents de l'école.

Date:

Signature (lisible) des parents ou du tuteur:

RESERVE A L'ADMINISTRATION DE L'ECOLE:

Acceptation de la demande	Cycle	Classe	Section linguistique

Autres remarques	Le Directeur de l'Etablissement Scolaire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE:

Nom:

Prénoms: Sexe : M / F

Né(e)le :

Lieu (cf. acte de naissance) : Pays:.....

Nationalité 1 : Nationalité 2 :

Langue(s) parlée(s) en famille: 1) 2)

Cycle et année demandés:

Secondaire ANNEE 6 7

Section linguistique demandée:

A partir de:

Adresse de l'élève:

Rue:..... N°:.....

Code postal: Ville:..... Pays

Tél.: Portable:

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille:

Nombre d'enfants à l'Ecole pour l'Europe:

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole pour Europe:

Nom et prénom

Section linguistique

Cycle

Classe

.....

.....

.....

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

PERE:

Nom: Prénom:

Né le: Lieu:

Nationalité: Langue :

Profession:

Employeur⁽¹⁾:

N° personnel (seulement pour le personnel EFSA):

Date de fin contrat:

Tél. professionnel:

Adresse:

Rue: N°

Code postal: Lieu: Pays:

Tél. : Portable: e-mail :

MERE:

Nom: Prénom:

Née le: Lieu:

Nationalité: Langue :

Profession:

Employeur⁽¹⁾:

N° personnel (seulement pour le personnel EFSA):

Date de fin contrat:

Tél. professionnel:

Adresse:

Rue: N°

Code postal: Lieu: Pays:

Tél. : Portable: e-mail :

N.b.: Si les parents sont séparés ou divorcés, veuillez indiquer le nom du parent qui exerce le droit de garde (**fournir au Secrétariat de l'école la copie de la décision du Tribunal**).

¹ Ceux qui exercent une profession libérale ou sont entrepreneurs sont priés d'indiquer la dénomination exacte de leur entreprise.

TUTEUR (uniquement lorsque l'enfant ne vit pas chez ses parents).

Nom:

Prénom:

Nationalité: Langue.....:

Profession:

Employeur⁽¹⁾:

N°personnel (seulement pour le personnel EFSA):

Date de fin contrat:

Tél. professionnel:

Adresse:

Rue: N°.....:

Code postal..... Lieu:..... Pays.....:

Tél. : Portable:.....

Garde de l'enfant: OUI NON (document de garde à fournir au Secrétariat)

Adresse:

Rue: N°.....

Code postal: Lieu:..... Pays:

Tél. : Portable:.....



☞ **Envoyer les notes de paiement à:** PERE MERE TUTEUR

☞ **Envoyer les communications à:** PERE MERE TUTEUR

Adresse @mail de la famille :.....

☞ **Pour ceux qui arrivent de l'étranger ou d'une autre Province: Adresse définitive**

Rue: N°.....

Code postal: Lieu:..... Pays:.....

Tél. : Portable:.....

☞ **Personne à contacter en cas d'urgence:**

Nom:

Tél.:

Dispositions relatives à l'enseignement des langues dans les Ecoles Européennes :

1. Dans les Ecoles Européennes, un élève peut en principe étudier jusqu'à 4 langues.

2. Pour le cycle maternel, les dispositions sont les suivantes:

La **Langue I** est enseignée à partir de l'âge de 3 ans et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit.

3. Pour les cycles primaire et secondaire, les dispositions sont les suivantes:

La **Langue I** est enseignée à partir de la 1ère année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit.

La **Langue II** est enseignée à partir de la 1ère année primaire : cette langue ne peut être que DE (Allemand), EN (Anglais) ou FR (Français) et doit être autre que la Langue I.

Un changement de la Langue II au cours du cycle primaire pour quelque raison que ce soit n'est pas souhaitable: il exigerait de l'enfant un trop grand effort d'adaptation. Aussi un tel changement n'est-il accepté qu'après un test qui prouve que l'élève peut suivre dans une autre langue.

Le changement de langue véhiculaire à un moment donné de la scolarité secondaire n'est possible que dans des cas exceptionnels qui présupposent:

- a) une demande écrite bien motivée de la part des parents;
- b) un test d'admission.

A partir des classes 3 à 5 de l'école secondaire, la Langue II de l'élève (DE, EN ou FR) constitue la langue véhiculaire pour les cours d'Histoire, de Géographie et d'Economie.

La **Langue III** est enseignée à partir de la 2ème année secondaire : elle peut être n'importe quelle langue officielle de l'Union Européenne (autre l'irlandais) non étudiée en tant que L I ou L II.

La **Langue IV** est enseignée en tant qu'option à partir de la 4ème année secondaire.

REMARQUE : Le Conseil Supérieur a décidé que les élèves **irlandais** qui le souhaitent peuvent choisir l'irlandais comme Langue III ou Langue IV et que les élèves irlandais qui préfèrent choisir une autre Langue III ou Langue IV peuvent continuer à suivre l'irlandais comme matière **supplémentaire** s'ajoutant à l'horaire normal. Toutefois, un seul cours sera créé pour ces deux catégories d'élèves. Ce cours constituera la continuation de l'enseignement de l'irlandais donné à l'école maternelle, à l'école primaire et en 1ère année secondaire.

Les Comités Pédagogiques ont décidé que les élèves qui ne disposent pas d'une section linguistique correspondant à leur langue maternelle (à Parma: Allemand, Hollandais, Grec, Portugais, Espagnol, Suédois, Estonien, Hongrois, Lette, Lituanien, Maltais, Polonais, Slovaque, Slovène, Tchèque) sont en principe inscrits en section anglaise, ou française; la langue de la section choisie est leur langue II (1ère langue étrangère). Dans le cas où - pour des raisons bien motivées et dans l'intérêt de l'élève - il serait souhaitable d'inscrire un élève dans une section autre que la section EN ou FR, il devra choisir sa langue II (1ère langue étrangère) parmi l'anglais, le français ou l'allemand. En ce qui concerne la section maternelle et le cycle primaire, les cours de langue maternelle occuperont au minimum 5 périodes par semaine. En ce qui concerne le secondaire, le nombre de périodes hebdomadaires est fonction du nombre d'élèves. En tout état de cause, un minimum de trois périodes par semaine est garanti.

POUR LES ELEVES DU CYCLE SECONDAIRE (6^{ème} et 7^{ème} années)

Nom et prénom de l'élève :

Section linguistique:Classe:

Les élèves doivent suivre au moins deux matières prises dans la liste des matières au choix ou à option de sorte à compléter les 31 périodes de cours par semaine. Ils peuvent aussi choisir d'autres matières au choix et des matières complémentaires mais sans excéder le maximum de 35 périodes de cours par semaine.

Matières obligatoires		Options				Matières Complémentaires.	
Religion/Morale	1 p	Latin	4 p <input type="checkbox"/>	L I perfectionnée	3 p <input type="checkbox"/>	Lab. Physique	2 p <input type="checkbox"/>
Langue I	4 p	Grec Antique	4 p <input type="checkbox"/>	L II perfectionnée	3 p <input type="checkbox"/>	Lab. Chimie	2 p <input type="checkbox"/>
Langue II	3 p	Géographie	4 p <input type="checkbox"/>	Maths. perfectionnées	3 p <input type="checkbox"/>	Lab. Biologie	2 p <input type="checkbox"/>
Education physique	2 p	Philosophie	4 p <input type="checkbox"/>			Informatique	2 p <input type="checkbox"/>
Mathématiques	3 p <input type="checkbox"/>	Langue III	4 p <input type="checkbox"/>			Écon. Élémentaire	2 p <input type="checkbox"/>
	5 p <input type="checkbox"/>	Langue IV	4 p <input type="checkbox"/>			Sociologie	2 p <input type="checkbox"/>
Biologie	2 p <input type="checkbox"/>	Histoire	4 p <input type="checkbox"/>			Art	2 p <input type="checkbox"/>
Histoire	2 p <input type="checkbox"/>	Économie	4 p <input type="checkbox"/>			Musique	2 p <input type="checkbox"/>
Géographie	2 p <input type="checkbox"/>	Physique	4 p <input type="checkbox"/>			Ed. physique	2 p <input type="checkbox"/>
Philosophie	2 p <input type="checkbox"/>	Chimie	4 p <input type="checkbox"/>				
		Biologie	4 p <input type="checkbox"/>				
		Art	4 p <input type="checkbox"/>				
		Musique	4 p <input type="checkbox"/>				
Total							

TOTAL GÉNÉRAL

- Les matières suivantes sont obligatoires : Religion/ Morale, L I, L II Éducation physique, Mathématiques. Il faut cependant choisir Biologie, Histoire, Géographie, Philosophie comme matières obligatoires ou options.
- Biologie (obligatoire ou à option) est obligatoire à moins qu'on ne choisisse Physique ou Chimie parmi les matières au choix ou à options.
- Les élèves peuvent choisir le Latin ou le Grec Ancien s'ils les ont déjà étudiés en 4^{ème} et 5^{ème}
- On peut choisir les Mathématiques perfectionnées en même temps que les mathématiques en 5 périodes compris dans matières obligatoires.
- On ne peut choisir Art et / ou Musique parmi les matières complémentaires si on les a déjà choisis parmi les matières au choix ou à options.

Il est possible que l'école ne puisse pas offrir tous les cours à option requis dans toutes les sections linguistiques. Si un cours à option n'est pas disponible dans la L1, on peut l'avoir dans la langue de travail ou dans la langue du pays où se trouve l'école.

INSTITUTION/ ENTREPRISE: _____

_____ Tel. _____

ATTESTATION DESTINEE A L'ECOLE POUR L'EUROPE

Je soussigné(e)....., responsable du service du personnel de certifie que

Madame/Monsieur

Adresse privée:

fait partie de notre personnel en tant que ()**

..... **N° personnel (seulement pour le personnel CE):**

Durée du contrat ou de la nomination:

Durée du contrat ou de la nomination:.....

Cette personne perçoit les allocations familiales et scolaires pour les enfants ci-dessous cités:

Nom

Prénom

Cachet de l'Institution/Entreprise

Responsable du Personnel

NOM:.....

Date:

Signature: _____